

PRIVALTO Chine 2013

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance



Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type « actions »

- Emetteur: BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais)

 Garant du remboursement: BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+ / Moody's A2 / Fitch Ratings A+ au
 31 janvier 2013)

 Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Emetteur et du Garant du remboursement.
- Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 8 ans Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance.
- Éligibilité : Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Privalto Chine 2013 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital, d'une durée maximale de 8 ans, proposant aux investisseurs :

- Une exposition aux principales capitalisations boursières de la Bourse de Hong Kong via l'indice HSI®* (hors dividendes);
- Une protection du capital à l'échéance si à la date de constatation finale, l'indice n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. Perte en capital partielle ou totale au-delà;
- À l'échéance, un remboursement du capital augmenté de la performance finale positive de l'indice HSI®, plafonné à 180 % du capital initial.



* HSI = Hang Seng Index

Pour bénéficier à l'échéance d'un remboursement potentiel de 100 % du capital augmenté de la performance finale positive de l'indice (plafonné à 180 % du capital initial), l'investisseur accepte de s'exposer à un risque de perte partielle ou totale du capital.

N.B: Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du remboursement. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables a priori.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

A la date de constatation initiale, soit le 9 avril 2013, on constate le niveau initial de l'indice HSI® qui servira de niveau de référence.

□ Si à la date de constatation finale, l'indice clôture à son niveau initial ou au-dessus, l'investisseur reçoit :

100 % de son capital initial + Performance finale positive de l'indice HSI®

Le remboursement est plafonné à 180 % du capital initial.

□ Si à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 40 %, l'investisseur récupère à l'échéance :

100 % de son capital initial

□ Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère à l'échéance :

Le capital initial diminué de la baisse finale de l'indice

La perte en capital peut être partielle ou totale

L'INDICE HSI®: UN SOUS-JACENT DE REFERENCE

La Chine confirme depuis le début de l'année son statut de deuxième puissance mondiale. La croissance chinoise en 2013 est estimée à 8,4 %, reposant sur une demande intérieure croissante, un taux de chômage stable à 4 % et des secteurs clés comme l'automobile et la manufacture.

Source: Banque Mondiale, janvier 2013

Privalto Chine 2013 est indexé à la performance de l'indice HSI® (dividendes non réinvestis), indice composé des 50 capitalisations boursières les plus importantes de la Bourse de Hong Kong. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.hsi.com.hk).

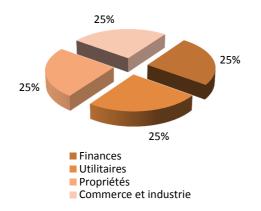
PERFORMANCES HISTORIQUES DE L'INDICE

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures



Source: Bloomberg, 31 janvier 2013

RÉPARTITION SECTORIELLE



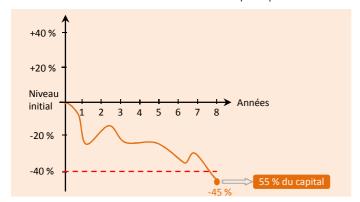
Source: Bloomberg, 31 janvier 2013

COMPARAISON D'INDICES



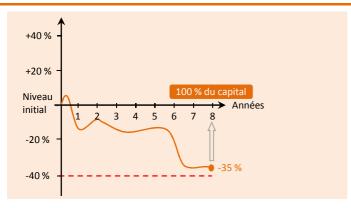
ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Performance de l'indice à l'échéance
- · - Niveau de clôture final de l'indice en dessous duquel la protection du capital n'est pas assurée à l'échéance
- Montant remboursé à l'échéance
- · - Niveau de clôture final de l'indice au-dessus duquel la performance de l'indice est plafonnée



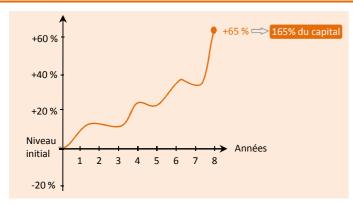
Scénario défavorable : baisse continue de l'indice, avec franchissement du seuil des -40 % à la date de constatation finale

- A l'échéance, l'indice HSI clôture en baisse de 45 % par rapport à son niveau initial, franchissant le seuil des -40 %.
- L'investisseur reçoit: 100 % 45 % = 55 % de son capital initial, soit un taux de rendement actuariel brut de -7,19 %* (identique à celui de l'indice).



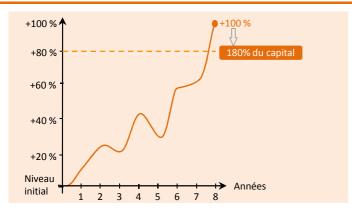
Scénario intermédiaire : baisse de l'indice, sans franchissement du seuil des -40 % à la date de constatation finale

- A l'échéance, l'indice HSI® clôture en baisse de 35 % par rapport à son niveau initial, sans franchir le seuil des -40%.
- L'investisseur reçoit: 100 % de son capital initial, soit un taux de rendement actuariel brut de 0 %* (contre -5,23 % pour l'indice).



Scénario favorable : l'indice réalise une performance de 65 % à échéance

- A l'échéance, l'indice HSI® clôture en hausse de 65 % par rapport à son niveau initial.
- L'investisseur reçoit : 100 % + 65 % = 165 % de son capital initial, soit un taux de rendement actuariel brut de 6,45 %* (identique à celui de l'indice).



Scénario de mise en évidence de l'effet de plafonnement des gains : l'indice réalise une performance de 100 % à l'échéance

- A l'échéance, l'indice HSI® clôture en hausse de 100 % par rapport à son niveau initial.
- L'investisseur reçoit : 100 % + 80 % = 180 % de son capital initial du fait du plafonnement du capital remboursé, soit un taux de rendement actuariel brut de 7,61 %* (contre 9,04 % pour l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

* Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du remboursement. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, le rendement pourra être supérieur ou inférieur, voire négatif. Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les simulations ne constituent en aucun cas un indicateur fiable ni de l'espérance de rendement à l'échéance ni de la probabilité de survenance d'un événement futur. La probabilité de survenance d'un scénario défavorable, même très faible, ne signifie pas qu'il ne peut pas se réaliser.

- L'investisseur bénéficie d'un produit adossé à un sous-jacent de référence : l'indice HSI®.
- □ Le produit offre à l'échéance une protection du capital jusqu'à une baisse de 40 % de l'indice par rapport à son niveau initial.
- A la date de constatation finale, si l'indice est en hausse par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit son capital augmenté de la performance finale positive de l'indice, plafonné à 180 % du capital initial.
- □ Risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. Cette perte peut être totale si l'indice cède la totalité de sa valeur.
- □ L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice HSI®: sa performance est calculée sans réinvestissement des dividendes et est donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Le remboursement final à l'échéance est plafonné à hauteur de 180 % du capital initial même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.

FACTEURS DE RISQUE

- Risque lié au sous-jacent Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice HSI® et donc à l'évolution du marché actions de Hong Kong.
- Risque découlant de la nature du support En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
- Risques de marché Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice HSI®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 60 % de son niveau d'origine.
- Risque de crédit L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).



PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

■ Code ISIN: FR0011419969

Forme juridique des Titres de créance : Certificat présentant un risque de perte en capital

Émetteur :
 BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais)

Garant du remboursement : BNP Paribas S.A. (A+ / A2/ A+ au 31 janvier 2013)

■ Valeur nominale : 1 000 €

Éligibilité : Compte-titres , contrats d'assurance-vie ou de capitalisation

■ Souscription : Du 21 février au 9 avril 2013

■ Date d'émission : 21 février 2013

■ Frais : Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage

SNC à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,3 % TTC du montant de l'émission. Les détails de ces commissions

sont disponibles sur demande effectuée auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC.

■ Sous-jacent / Indice : Indice HSI® (Code Bloomberg : HSI Index)

■ Date de constatation initiale : 9 avril 2013

Date de constatation finale : 9 avril 2021
 Date d'échéance : 22 avril 2021
 Valorisation : Quotidienne

■ Marché secondaire : Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur sa

valorisation théorique de marché des Titres de Créance sans fourchette de prix

achat/vente.

Cotation: NYSE Euronext ParisRèglement livraison Euroclear France

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.



The bank for a changing world

AVERTISSEMENT

Privalto Chine 2013 (ci-après les « Certificats ») sont des Certificats présentant un risque de perte en capital en cours de vie à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Privalto Chine 2013. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur Privalto Chine 2013 en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Certificats exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Certificats et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Certificats au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Certificats et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Certificats avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés: (a) du Prospectus de Base, dénommé «Warrant and Certificate Programme» daté du 1er juin 2012 approuvé par l'Autoriteit Financiële Markten (AFM, régulateur néerlandais), (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms"). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Certificats, cette dernière prévaudra. Les supports d'information sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et www.privalto.fr à l'exception du Prospectus de Base et de ses Suppléments consultables uniquement sur le site de www.privalto.fr. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Certificats, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant du remboursement. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Certificats décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France.

La marque et le nom « Hang Seng Index (« HSI ») » sont la propriété de Hang Seng Data Services Limited (« HSDS ») qui a accordé une licence à Hang Seng Indexes Company Limited (« HSIL ») pour son calcul et sa publication. HSIL et HSDS ont convenu d'autoriser l'utilisation et la mention de l'indice HSI par BNP Paribas Issuance B.V. (l'« Emetteur ») en lien avec Privalto Chine 2013 (le « Produit »). Cependant, ni HSIL ni HSDS ne certifient, ne déclarent ni ne garantissent à quelque personne que ce soit l'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice HSI et de son calcul ou de toute information intégrée à l'indice. Aucune certification, déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit n'est donnée ou suggérée à l'égard de l'indice HSI. Ni HSIL ni HSDS n'assument une quelconque responsabilité en ce qui a trait aux pertes économiques ou autres que pourrait subir directement ou indirectement quelque personne que ce soit du fait de, ou en relation avec l'utilisation et/ou la mention de l'indice HSI par l'Emetteur en lien avec le Produit, ou aux inexactitudes, omissions ou erreurs de HSIL dans le calcul de l'indice HSI. Aucune personne s'occupant du Produit ne s'en remettra en aucune façon à HSIL et/ou HSDS ni ne pourra intenter une quelconque plainte, action ou procédure contre HSIL et/ou HSDS de quelque manière que ce soit. Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que cet avertissement ne saurait créer un lien contractuel ou quasi contractuel entre tout courtier, porteur du Produit ou toute autre personne et Hang Seng Indexes Company Limited et/ou Hang Seng Data Services Limited, et ne saurait être interprété comme créant un tel lien.